

**C.C.A.S.
MONTFERMY**

Département
PUY DE DOME

Arrondissement
RIOM

DELIBERATION DU C.C.A.S.

COMMUNE DE MONTFERMY

Séance du 12 avril 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	7	8

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM
Le : 25/04/2023

Et
Publication ou notification du :
03/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois d'avril à 18 h 30, les membres du C.C.A.S de Montfermy, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vladimir LONGCHAMBON, Président.

Date de la convocation : 29 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres qui assiste à la séance : 8

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir,

Mmes CHAUVY Christiane, CHARRETON Amandine, JAVION Christelle, MONNET Christelle, POURTIER Christine ;
MM. PERRIER Anthony, ROBERT Claude.

Excusés :

Excusés ayant donné procuration :

M. ARNAUD Daniel à Mme CHARRETON Amandine.

Absents : Mme ROY-CHABERT Nadège ; MM. CHABERT Didier, FAURE Pascal, JAVION Gérard.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme CHARRETON Amandine

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration du C.C.A.S de Montfermy peut délibérer.

2023-01-02 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022, l'Assemblée Délibérante examine le compte administratif du CCAS 2022 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*
Résultats N-1	0,00 €	2 398,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 398,69 €
Opérations de l'exercice	1 780,25 €	2 388,22 €	0,00 €	0,00 €	1 780,25 €	2 388,22 €
TOTAUX	1 780,25 €	4 786,91 €	0,00 €	0,00 €	1 780,25 €	4 786,91 €
Résultats de clôture	0,00 €	3 006,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 006,66 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	1 780,25 €	4 786,91 €	0,00 €	0,00 €	1 780,25 €	4 786,91 €
RESULTATS DEFINITIFS		3 006,66 €	0,00 €			3 006,66 €

* « Les dépenses » et « les recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». « Les déficits » et « les excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

M. Vladimir LONGCHAMBON, Président, quitte la séance et laisse la présidence à Mme Christiane CHAUVY.

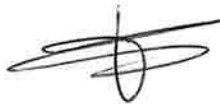
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS à l'unanimité des membres votants :

1. LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif,
2. CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
4. ARRETE les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*

*Pour copie conforme :
En mairie, le 18 avril 2023
La Présidente,*

Christiane CHAUVY



La secrétaire,

Amandine CHARRETON

